

ATTESTATION
Pour la délivrance de la Qualification de Pilote de Démonstration
AVION/HYDRAVION – PLANEUR – HELICOPTERE Catégorie : 1 • 2 •

A remplir en 2 exemplaires (un pour l'intéressé, l'autre pour la FFAM)
 (*) Rayer les mentions inutiles et cocher les catégories choisies.

POSTULANT: Nom : _____ **Prénom :** _____

ADRESSE : _____

Licencié FFAM : OUI non

Si OUI, licence fédérale N° : _____

Nom de l'Association : _____

Si NON, réf. du contrat d'assurance : Numéro : _____

Compagnie : _____

PHOTO
à coller

sur l'exemplaire
destiné à la
FFAM

CLUB ORGANISATEUR : _____

1er Officiel : Nom, Prénom : _____ **N° de carte / qualité (*):** _____

2ème Officiel : Nom, Prénom : _____ **N° de carte / qualité (*):** _____

Nous soussignés, déclarons avoir fait passer, avec succès, les épreuves de vol pour la délivrance de la Qualification de Pilote de Démonstration au Postulant ci-dessus désigné et après avoir vérifié que son matériel est conforme à la réglementation en vigueur et aux règles de SECURITE, nous avons également contrôlé que les certificats présentés pour le modèle de catégorie 2 ou 3 étaient parfaitement valides.

Le : _____

A : _____

Signature :

Signature :

(*) Juge ou Commissaire à jour de leurs cartes, Membre du Comité Directeur (dans ce cas indiquer : M.C.D.)..

Nota :

Un des Officiels ne doit pas être membre du Groupement et un des officiels doit être, au minimum, Juge Agréé R.C.

Epreuve AVION / HYDRAVION

- Démarrage du moteur (par le pilote) en moins de 2 minutes après le "top".
 - Décollage rectiligne (vent de face), suivi d'un circuit rectangulaire.
 - "Touch and Go" (l'avion doit rouler nettement et non pas simplement rebondir).
 - Passage rectiligne stabilisé entre 2 et 10 mètres de haut.
 - Circuit rectangulaire à contre Q.F.U. (en sens inverse du circuit rectangulaire, avec début vent dans le dos), prise de terrain avec remise des gaz (avant le contact).
 - Démonstration des possibilités de l'appareil (tonneau, boucle, etc.) - Atterrissage ou amerrissage dans la zone indiquée.
- Voir schéma au verso.

Epreuve PLANEUR

- Mise en altitude par treuillage, sandow, remorquage ou par moteur (thermique ou électrique), pour peu que ce dernier soit définitivement coupé après la mise en altitude. - Lancé main, dans le cas du vol de pente.
- Evolutions dans la zone indiquée.
- Démonstration des possibilités de l'appareil.
- Passage en sens inverse de la piste.
- Atterrissage dans la zone indiquée (en douceur, sans se planter dans le sol).

Ce document doit être renvoyé à la F.F.A.M. par l'intéressé ou par l'association organisatrice de l'épreuve.

Epreuve HELICOPTERE

- Mise en route en bord de piste (par le pilote) (*), pas de rotor tournant au milieu des autres appareils.
- Décollage et stationnaire de 10 secondes.
- Translation lente et changement de cap.
- Translation rapide, virages et évolutions.
- 2 circuits d'approche, l'un par la droite, l'autre par la gauche, suivis de remise des gaz.
- Atterrissage de précision (cercle de diamètre 1,20 m.).

Conditions générales des épreuves.

- Pendant tout le vol, le postulant ne doit pas quitter l'emplacement défini pour les pilotes et il doit prouver sa capacité à respecter les consignes de SECURITE qui lui auront été données.
- En ce qui concerne le "Touch and Go", si les conditions météo (vent fort ou traversier) ou si la piste n'est pas adaptée au modèle, les officiels peuvent accepter que les roues tangentent seulement le sol sans le toucher.